



L'INFOLETTRE MENSUELLE DU RÉSEAU COOPÉRATIF MAI 2021

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

Le Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC) - Comité de rédaction

<https://coop.eelv.fr/infolettres/>

SOMMAIRE

- Tribune : Au procès de Bure, nous sommes tous des malfaiteurs ! Brigitte GIRY
- Un projet citoyen d'énergie renouvelable. Clément Tric
- « La primaire populaire et le Réseau Coopératif EELV » Denis Guenneau
- Journées d'été à Poitiers - Août 2021 - Présence des Coopérateurs EELV Denis Guenneau
- ...des droits et des devoirs. Alain Persat
- Hommage à un artiste engagé !
- Pour renouveler son adhésion au Réseau coopératif à l'aide de la fiche d'inscription jointe, ou sur le site !

Pour réagir aux articles des infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web à l'adresse <https://coop.eelv.fr/category/contributions/>

Tribune : Au procès de Bure, nous sommes tous des malfaiteurs !

Cette tribune paraît simultanément sur Reporterre, Bastamag, Mediapart, Politis, Lundi Matin, Terrestres, Contretemps et Libération.

tribunesoutienbure@riseup.net

<https://framaforms.org/signer-la-tribune-au-proces-de-bure-nous-sommes-toutes-des-malfaiteurs-1620064378>

En juin 2021, cela fera 4 années que les portes des opposants au projet CIGEO d'enfouissement de déchets radioactifs à Bure ont volé en éclat sous les coups de boutoir d'une instruction pour « association de malfaiteurs ». Vingt domiciles perquisitionnés, dix militants interdits de se voir pendant 2 ans et demi, 100 téléphones placés sous écoute, 16 années cumulées de communications enregistrées, des balises posées sous des voitures, un escadron de gendarmes mobiles harcelant les habitants au quotidien...

Le 1er, 2 et 3 juin se tiendra le procès des inculpés « malfaiteurs » de Bure. Nous, universitaires, artistes, autrices, journalistes, syndicalistes, enseignants, agriculteurs, éditeurs, musiciens, humoristes, auteurs de bande dessinées, activistes, comédiens, réalisatrices, architectes, scientifiques, élus, amis, affirmons notre profonde solidarité.

Bure nous concerne tous parce que c'est un des laboratoires de la généralisation de l'autoritarisme en France, depuis les quartiers populaires jusqu'aux luttes écologistes en passant par les gilets jaunes.

« L'association de malfaiteurs », dispositif pénal hérité des lois scélérates et de l'antiterrorisme qui dote les autorités de moyens de surveillance colossaux pour paralyser toute forme d'organisation collective.

Bure nous concerne tous, parce que le projet CIGEO est indispensable à la relance de la filière nucléaire française. Cette industrie est à un moment charnière et joue son va-tout pour obtenir la construction de 6 nouveaux EPRs, alors que les vieilles centrales rafistolées sont plus dangereuses que jamais, que ses coûts explosent, que les déchets débordent.

Bure nous concerne tous, parce que c'est un territoire emblématique de toute la résilience et la résistance qu'il nous faut conjuguer pour fabriquer dès maintenant des mondes désirables sans attendre un hypothétique « monde d'après ». A Bure, il n'y a pas eu besoin d'attendre la pandémie de Covid-19 : la catastrophe agroindustrielle et écologique menace de transformer la région en désert social. Le 1er juin sera le procès d'un système capitaliste et productiviste de plus en plus irrespirable qui sacrifie les vies et les territoires au nom du profit.

Bure nous concerne tous, parce qu'en dépit de la répression énorme, cette lutte où se mêlent plusieurs générations est l'un des foyers vitaux où s'allient des manières d'habiter un territoire contre une industrie mortifère, de reprendre en main nos conditions d'existence et d'inventer des relations libérées des rapports de domination. La lutte pour des vies dignes et heureuses se joue aussi, singulièrement, à Bure.

Le Réseau Coopératif se fait le relais de ce communiqué du CEDRA (52).

Découvrez les vidéos des Coopérateurs sur leur chaîne *You Tube*

<https://www.youtube.com/channel/UC4jHzFLP5ETo29v47QdemjA>

Brigitte GIRY
Coopératrice EELV
Provence Alpes Côte-d'Azur

Un projet citoyen d'énergie renouvelable.

Les énergies fossiles et l'industrie nucléaire utilisent des énergies non renouvelables, en quantité limitées sur terre et ont un fort impact CO2 et de production de déchets. Ces énergies sont non renouvelables car le pétrole par exemple ou même l'uranium sont en quantités limitées dans la croûte terrestre.

Aussi l'essence ou le diesel produisent lors de la combustion du CO2 et des particules fines extrêmement toxiques et la fabrication d'une batterie pour voiture électrique utilise des métaux rares dont l'industrie génère de graves pollutions lors de l'extraction. Enfin le secteur du nucléaire produit des déchets qui restent radioactifs de nombreuses années et dont on en sait que faire.

Dans ce contexte organisations non gouvernementales, ONG, et institutions proposent différents scénarios énergétiques pour la France en 2050.

L'association Négawatt propose de réduire la production à partir des énergies fossiles, en valorisant la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, ENR, principalement le biogaz, et l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dénommée maintenant Agence de la transition écologique, organisme public, étudient des scénarios à 50 % ou 100% ENR en 2050.

C'est pourquoi il paraît important de développer la production locale d'énergies renouvelables et d'inciter par là à la participation citoyenne. Avec la biomasse, les énergies de la mer et l'éolien, pour être exhaustif, les scénarios de l'ADEME montrent que le photovoltaïque en toiture sera la principale source de production d'énergie renouvelable en 2050 sur le territoire. Bien sûr pour atteindre ces objectifs, des étapes doivent être franchies dès 2025 ou 2030.

Avec les organismes partenaires et le PCET, le plan climat énergie territoriale, les collectivités locales s'engagent dans les projets de production citoyenne d'ENR. En équipant des toitures de maisons individuelles, des bâtiments de collectivités locales, des bâtiments d'entreprises...

La production locale d'énergie permet de réduire le coût du transport de l'énergie et de redonner aux citoyens et aux collectivités locales le pouvoir de s'impliquer et d'agir sur la question énergétique dans le respect des problématiques du développement soutenable sur un territoire.

Les citoyens se regroupent en collectif, en association, puis à terme créent une société coopérative telle que la SCIC, société coopérative d'intérêt collectif ou SAS, Société par actions simplifiées. Nous trouvons en fait différentes appellations pour ce que l'on nomme Centrale villageoise ; d'autres modèles de développement existent tels que la Grappe PV.

Les projets sont accompagnés par des structures telles que Energie partagée, le Géres ou le fournisseur d'énergie Enercoop, une coopérative qui fournit de l'électricité d'origine renouvelable. Ces organismes apportent leur soutien en animation de réunions, en conseil et suivi pour le montage économique et la réalisation (travaux sur les toitures raccordement sur le réseau Enedis).

Dans le cas du solaire, il convient de rechercher des toitures de maisons individuelles, d'entreprise (des toitures ou des ombrières) ou des toits des collectivités locales telle une école, pour y installer des panneaux photovoltaïques. Pour les petits projets, les installations dont la puissance est normée par le fournisseur d'énergie sont regroupées en grappes de 100 kWc (Kilo Watt crête).

Des projets de puissances supérieures sont adaptés aux bâtiments d'entreprise, parkings avec de grandes surfaces couvertes.

Des entreprises locales mutualisent leurs compétences pour l'installation des panneaux photovoltaïques et des systèmes de gestion de l'énergie (compteurs, onduleurs).

Nous devons mobiliser les citoyens de notre territoire sur les projets de développement durable.

Actuellement Energie Partagées, une association en même temps qu'un organisme de montage financier, accompagne ou participe au financement de plus de 200 projets sur le territoire national dont une majorité en photovoltaïque. Ces projets sont en phase d'émergence, de développement ou en fonctionnement.

Les projets actuellement en fonctionnement produisent une puissance de 400 MW et génèrent chaque année 800 GWh (1 gigawatt = 10⁹ Watts) d'énergie soit la demande énergétique de 160 000 foyers. Enercoop est le fournisseur d'énergie, c'est-à-dire que cette Coopérative rachète l'énergie pour une soixantaine de projet.

Pour chaque euro investi, il y a 2,5 euros de retombées économiques pour le territoire. En région Sud-PACA nous comptons 23 projets citoyens d'énergie renouvelable labélisés et la région a institué un Plan solaire pour l'année 2020. Selon ce plan les énergies renouvelables pourraient permettre de répondre à 50% des besoins énergétiques du territoire, d'où l'importance du développement de cette filière. Comme l'indique Energie Partagée « *Globalement, la région compte aujourd'hui 150 bénévoles actifs au sein de sociétés de projet citoyennes qui ont collecté 1,3 million d'euro auprès de 1200 sociétaires. Le mouvement peut donc s'appuyer ici sur un potentiel important de forces vives.* »

Clément Tric
Coopérateur EELV
Provence Alpes Côte-d'Azur

« La primaire populaire et le Réseau Coopératif EELV. »

Dans les négociations compliquées entre les partis de l'écologie et/ou de gauche, initialisées par Yannick Jadot en avril 2021, s'est invitée une représentation des citoyens incarnée par des représentants de "2022ou Jamais" qui vient de lancer l'idée d'une primaire populaire qui se tiendrait en octobre 2021.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire pour participer en octobre à cette primaire populaire allez sur le site <https://primairepopulaire.fr/> "2022ouJamais".

« 2022ouJamais » est le nom qui a été donné à un rassemblement d'une quinzaine de coalitions citoyennes, apparues pour la plupart en 2020, et dont le but est de construire une alternative écologiste et sociale unique au duel Macron/Le Pen au second tour, pour l'élection présidentielle de 2022.

Le Réseau Coopératif EELV, ainsi que « l'Archipel de l'écologie et des solidarités », sont porteurs de la démarche coopérative en politique, et agissent pour qu'elle soit entendue, y compris dans la primaire populaire, où la sélection du candidat unique ne se fera pas à celui qui aura le plus de voix, mais selon une méthode de choix où chaque personne inscrite donnera une note à chaque candidat.

Si vous êtes intéressés pour représenter le Réseau coopératif EELV auprès de « l'Archipel de l'écologie et des solidarités », contactez-moi denis.guenneau@posteo.net, nous verrons ensemble les possibilités qui s'offrent à vous.

Denis Guenneau
Coopérateur EELV
Provence Alpes Côte-d'Azur

Journées d'été à Poitiers - Août 2021 Présence des Coopérateurs EELV

Les Journées d'été des écologistes (JDE) se tiendront cette année à Poitiers du jeudi 19 août au Samedi 21 août. Trois journées pleines pour des écologistes encartés ou pas dans des partis politiques.

C'est l'occasion pour la Coopérative de faire connaître ses spécificités par rapport au parti, selon deux manières complémentaires :

- 1) En contribuant financièrement aux déplacements des coopérateurs **ayant cotisé sur l'année en cours**.

La somme de 2 000,00 € est budgétée pour rembourser les frais de transport, plafonnés sur la base du tarif SNCF seconde classe, trois nuits d'hébergement plafonnées sur la base de 65€ par nuit, petit déjeuner compris. Un repas pris en commun sera également pris en charge dans la limite de 13€, ainsi que l'achat d'une carte annuelle de réduction SNCF.

Pour ceux qui se déplacent en voiture, le remboursement s'effectue au nombre de km domicile/Poitiers et frais de péage. Prenez contact avec moi pour le détail des modalités de remboursement.

En cumulant les demandes de remboursement, si le total dépasse 2 000,00 €, il restera un solde individuel à charge qui sera le même pour tous, quel que soit son lieu de départ. Merci à ceux qui pensent pouvoir participer aux JDE de Poitiers de me contacter pour organiser notre présence lors de ces trois jours.

- 2) En proposant aux participants des JDE une activité culturelle en soirée.

La somme de 1 000,00 € est budgétée pour rétribuer une activité culturelle professionnelle, offerte par le Réseau coopératif EELV à tous les participants présents aux JDE. A ce stade, le contenu de cette activité n'est pas connu. Appel aux coopérateurs régionaux Poitou Charentes pour soumettre des idées ! Contact : Brigitte Giry et moi-même !

Denis Guenneau
Coopérateur EELV
Provence Alpes Côte-d'Azur

... des droits et des devoirs.

Le Président de la République Macron déclare aux migrants : « *Avant d'avoir des droits vous avez des devoirs* ».

Il faut bien distinguer les niveaux dans nos législations : Il existe des réalités, nous en tirons une morale qui nous enseigne des principes, qui se traduisent en droits et entraîne des devoirs.

Issue de la lecture de la réalité par exemple les cahiers de doléances, une constitution se fonde sur des affirmations de principes que des textes constitutionnels cherchent à mettre en œuvre, qui se déclinent en droits, qui entraîne des lois, arrêtés et décrets, que nous avons le devoir de respecter. Avec la logique d'une démonstration mathématique.

Les principes à l'origine d'une constitution, ne sont donc pas inclus dans le texte constitutionnel mais le chapeautent. Cette séparation des niveaux est essentielle, les mélanger permettrait toutes les dérives.

Quand le paradis n'est accordé qu'à ceux qui remplissent leurs devoirs de croyant, ce n'est plus un droit mais une récompense, et la morale s'en ressent, la sincérité du don et de sa foi deviennent intéressées. L'altruisme n'est plus la motivation première. Aimer l'autre pour gagner son paradis au ciel, n'est qu'un calcul, alors qu'aimer l'autre par principe nous rapprocherait d'un paradis sur terre.

Si un des principes est remis en cause par une loi, il y a forcément une incohérence car cette loi va contre le principe qui est censé être à l'origine de son écriture, ce qui retire toute légitimité à cette loi. Les droits sont donc accordés par ces principes et des lois construisent les devoirs qui permettront de concrétiser ces droits.

Un devoir entraîne nécessairement une sanction pour être imposé efficacement, si un droit est soumis à un devoir, la sanction sera de limiter ce droit donc d'annuler précisément le droit qui justifiait ce devoir.

Si un droit n'est pas honoré, il n'y a pas de sanction individuelle mais juste une faute collective que la collectivité tout entière se doit de réparer car elle agit contre ses propres principes, alors qu'un devoir non honoré est une action individuelle qui peut être jugé.

Donc un texte de loi issu d'un droit ne peut pas limiter ce droit par un devoir. Il ne peut que définir les devoirs que ce droit impose.

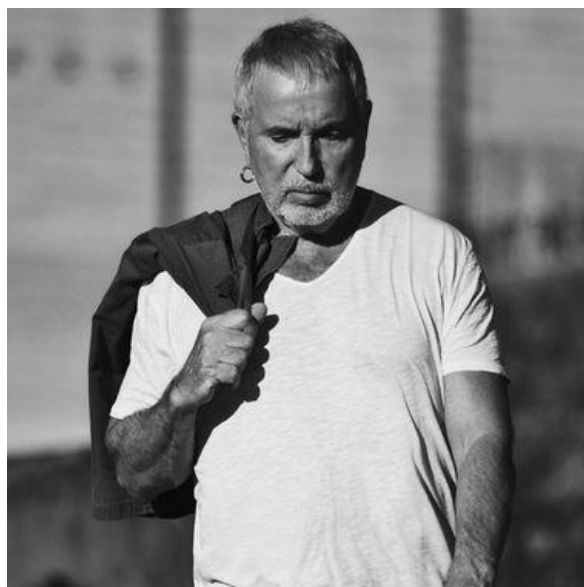
La réalité est notre vie quotidienne, pour la rendre plus vivable, nous avons érigé en principe inaliénable la liberté l'égalité et la fraternité, nous devons assumer (pas accorder) l'idée de ce droit à vivre suivant nos principes, cela conduit à assurer le droit de tous à vivre libres, égaux devant la loi, fraternellement, donc nous devons nous doter des lois construisant cette volonté. Ces lois entraînent le devoir de mettre les conditions matérielles nécessaires pour remplir cet objectif à destination de tous.

Notre idéal se heurte pourtant aux contingences matérielles, alors nous nous heurtons à des limites. Mais si le but du voyage est trop loin, faut-il changer de but pour autant ? Le but est ce principe, la route est ce devoir d'avancer. Si le principe est d'arriver en haut de l'arbre, se donner le droit de couper l'arbre enlève tous sens à ce principe.

Les devoirs, mêmes soumis aux droits, eux-mêmes issus des principes, gardent leurs exigences. Il devient nécessaire de les définir, si un droit versé à tous est un droit issu directement de nos principes, il reste quand même à chacun le devoir de participer suivant ses moyens par la fiscalité. Par exemple, si nous n'avons pas les moyens financiers comme nous le souhaitons, nous avons le devoir de trouver des solutions.

Macron aurait dû dire : « Vous avez des droits, c'est le fondement de nos lois, comme nous, vous avez le devoir de les respecter ».

Alain Persat
Coopérateur EELV
Provence Alpes Côte-d'Azur



Hommage à un artiste engagé !

Bernard Lavilliers – 1946

Auteur-compositeur-interprète

*(...) Lentement je vois
Cet univers-là
Glisser vers le froid
Le compte à rebours
Dans l'air nucléaire
Les derniers rebelles
Brûlent sous les lasers
Du manque d'amour.*

Traffic - 1980

Pour renouveler son adhésion au Réseau coopératif ?

L'adhésion coûte 20,00 € par an (10,00 €/an si précarité ou statut étudiant).

Pour un paiement par chèque, **en précisant au dos du chèque : « Coopérateur »**, vous trouverez ci-joint la fiche d'adhésion à poster, accompagnée d'un chèque bancaire à l'ordre de **AF-EELV** à :

Pour la Région Provence Alpes Côte-d'Azur
EELV 111 rue du Rouet 13008 Marseille

Pour toutes les autres régions de France
Adresses sur ce lien

<https://www.eelv.fr/contact-en-region/>

Pour l'adhésion d'un couple, le chèque doit être au nom de la personne cotisante, merci de faire deux chèques différents. Il est également possible de régler son adhésion par carte bancaire en se rendant sur la page du site EELV : <https://soutenir.eelv.fr/cooperer/>.

Vous pouvez également faire un don.

Si vous êtes imposables, les 2/3 de vos adhésion ou don 2021 seront déductibles de vos impôts sur le revenu 2022.